

18 Avril
JOURNÉE
EUROPÉENNE
DE VOS DROITS
EN SANTÉ



En tant qu'usagers du système de santé, nous avons tous des droits



Le droit à l'information



L'accès au dossier médical



L'accès aux soins



Le respect de sa dignité, de sa vie privée, de son intimité



J'écris ce que je souhaite...



Le choix d'une personne de confiance

La rédaction de ses directives anticipées





Pour en savoir plus,
consultez la charte de la
personne hospitalisée
affichée dans
l'établissement, ou...





**Sollicitez les
Représentants des
Usagers,
vos porte-paroles au
sein des établissements
de santé**



Les représentants des usagers (RU) bénévoles d'associations, ils siègent au sein de la Commission des usagers dans les Etablissements de Santé.

Ils sont là pour :

- Écouter
- Informer
- Accompagner
- Veiller au respect de vos droits





Besoin d'aide ?

**Comment contacter les
représentants des usagers ?**



On peut trouver les coordonnées des représentants des usagers

- Dans le livret d'accueil
- Sur le site Internet de l'établissement
- Auprès de l'accueil et salle d'attente



Ou bien encore ...

Auprès des **Maisons des usagers** ou **Espaces des associations** dans certains établissements



Via la délégation régionale
France Assos Santé
Bourgogne Franche-



Pour aller plus loin...

www.france-assos-sante.org

rubrique documentation



01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

